



Indémisation public ou privé

Par **galére666**, le **25/02/2009** à **14:06**

Bonjour ,

je vous fais parvenir mon problème durant ces 22 derniers mois j'ai travaillé (DANS L'ORDRE) 3 mois à la RATP(sem public?) ,3 mois à la poste et enfin 4 mois dans le domaine privé;et depuis le 11février je me suis réinscrit aux ASSEDIC et à ma grande surprise il m'ont dit que je ne serai pas indemnisé par eux !

1er question :ayant eue 2 activités dans le secteur public est ce qu'il regroupe les deux (en 1) pour prendre en compte ma période la plus longue d'activité?

2ème question :La RATP n'est pas un service compétement public comme la POSTE ,alors pourquoi ne veulent il pas prendre en compte mes 4 mois dans le privé ?